



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Optimisation fiscale et perception d'aides publiques - Le cas de Corsica Ferries

Question écrite n° 39095

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la structure financière du groupe Corsica Ferries. Basé en Suisse pour ses intérêts patrimoniaux (*Winch holding*), en Italie pour son *business* opérationnel (Medinvest, Tita Two et des banques françaises) qui lui permet de profiter de coûts de pavillon moindres, ce groupe a en France une petite structure commerciale, Corsica Ferries France (CFF), ce qui lui permet d'être membre d'Armateurs de France. À ce titre, ce groupe a pu bénéficier d'aides publiques. Il a récemment sollicité le principe du prêt garanti par l'État. Pour mémoire, le groupe avait aussi bénéficié de près de 170 millions d'euros au travers des aides sociales versées entre 2002 et 2013, ce qui a contribué à asseoir sa position dominante sur les liaisons entre Toulon et la Corse, mais aussi entre Nice et la Corse. Ce groupe, par ses montages financiers, tire donc des avantages fiscaux conséquents (entre 2016 et 2018, la perte fiscale pour la France serait de 55 millions d'euros), profite d'aides publiques, tout en menant un *dumping* social. Aussi, il lui demande ce que lui inspire cette situation et aimerait connaître les mesures envisagées afin de lutter contre ce type de montage financier et ce qu'il permet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39095

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4293

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)